

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

Délibération
N°B2022_21

Membres en exercice :	20
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,

EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_18) ; BELART Xavier (délibération B2022_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022_18) ; PY Michel (délibération B2022_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes - Culture

OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES – SALON DU LIVRE – Renouvellement de la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne pour la 8^{ème} édition du Salon du Livre

Depuis 2012, le Grand Narbonne est devenu organisateur du Salon Littérature Jeunesse en pérennisant les partenariats étroits avec la Ville de Narbonne, l'Éducation Nationale et les libraires Narbonnais. L'accroissement de la fréquentation des publics scolaires, par son ouverture aux élèves du territoire, a permis de constater un réel engouement pour cet évènement, soutenu depuis 2013 par le Département de l'Aude.

Depuis l'édition 2014, la délocalisation de cette manifestation sur le cours Mirabeau de la Ville de Narbonne, a permis d'étendre le salon à la littérature adulte et de l'inscrire au cœur de l'activité économique du territoire.

N°B2022_21

Ainsi, le Salon Littérature Jeunesse est devenu le Salon du Livre et s'est affirmé comme un évènement important en accueillant plus de 18 000 visiteurs en 2019, se plaçant résolument comme une manifestation d'agglomération à rayonnement départemental et régional. Suite au contexte sanitaire lié à la Covid-19, l'édition 2020 a été annulée et l'édition 2021 a dû être reportée sur le mois de septembre.

Pour l'édition 2022, la volonté est de renouveler les engagements qui ont contribué au succès de ce salon du livre, qui se déroulera les 9 et 10 juin au sein des équipements culturels du Grand Narbonne, et les 11 et 12 juin sur le cours Mirabeau.

En ce sens, il convient d'établir, en concertation avec la Ville de Narbonne, une convention fixant les modalités d'organisation de cette manifestation littéraire, ainsi que la mise à disposition de moyens humains et de matériels.

Cette convention précise notamment les engagements respectifs des deux parties.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention devant intervenir avec la Ville de Narbonne pour l'organisation du Salon du Livre 2022, telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022
et de sa publication
le : 15/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

